

DECLARATION DE PIEGEAGE DES ANIMAUX CLASSES ESOD

Arrêté ministériel du 29 janvier 2007 relatif au piégeage des populations animales.

DEPARTEMENT DU CALVADOS

commune de Saint-Loup-Hors

Date et cachet de la Mairie

02/06/2026



Le Maire
Samuel DURAS

Il est signé (nom et prénom) Guillaume Guenard
chasseur (propriétaire, possesseur, fermier)

Adresse 10 rue Stenvalle
CP Ville 14430 Saint Paul du Vermay
téléphone 01.86.20.30.03

Epoque du piégeage :

La déclaration valable 3 ans (Arrêté Ministériel du 28 juin 2016) à compter de la date du visa du Maire
du 02/06/2026 jusqu'au 22/06/2029

Lieu-dit du piégeage : Saint Loup Hors

Piégeur agréé : Monsieur, Madame, Mademoiselle Guillaume Guenard

Sous le n° : 144004 En date du : 13/3/2026

Adresse 10 rue Stenvalle
CP Ville 14430 Saint Paul du Vermay
Téléphone :

Le cas échéant, préposé à la surveillance des pièges :

M., Mme, Mlle Guenard Domicilié à Saint Loup Hors
M., Mme, Mlle..... Domicilié à
M., Mme, Mlle..... Domicilié à

Saint Paul du Vermay le 01/06/2026 Signature